



CLIO. Histoire, femmes et sociétés

Numéro 5 (1997)
Guerres civiles

Frédérique VERRIER

« L'or enfoui »

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Frédérique VERRIER, « « L'or enfoui » », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 5 | 1997, mis en ligne le .

URL : <http://clio.revues.org/index420.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Presses universitaires du Mirail

<http://clio.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://clio.revues.org/index420.html>

Document généré automatiquement le 02 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Frédérique VERRIER

« L'or enfoui »

Dans les traités italiens du XVI^e siècle consacrés au mérite, à la dignité et excellence des femmes, le mot « censure » ne figure pas nommément, mais si le terme est anachronique, la notion qu'il recouvre ne l'est peut-être pas, comme semblent le suggérer les comparaisons de la valeur féminine à un soleil obscurci ou masqué par des nuages, ou bien à de l'or enfoui dans la terre. Ces images d'occultation, d'ensevelissement, d'étouffement pourraient être des métaphores d'une censure que nous interpréterons comme la variante intellectuelle et cognitive de cette « tyrannie » - mot, celui-ci récurrent sous la plume des femmes ou de leurs défenseurs - dénoncée par la trattatistique philogyne du XVI^e siècle. Le débat sur la censure dont les femmes feraient l'objet n'est par conséquent qu'un des volets - culturel - de cette querelle pluridirectionnelle qui investit les consciences et les sociétés européennes de la Renaissance. L'Italie est alors le lieu d'une réflexion sans précédents, par son ampleur (quantitative) et par sa portée (qualitative) sur les mécanismes d'asujettissement du sexe faible par le sexe fort.

Le mouvement philogyne *rinascimentale* concentre ses revendications sur deux fronts. D'une part, le droit à l'éducation ou la possibilité d'accéder au savoir, de s'épanouir intellectuellement, de sortir d'une *imbecillitas* qui ne serait pas innée mais acquise. D'autre part, la promotion culturelle des femmes dont les gestes (littéraires, guerrières, politiques, artistiques...), les mérites et diverses contributions à la civilisation devraient faire l'objet d'un savoir qui serait consigné dans des textes. C'est cette deuxième revendication qui nous intéressera plus particulièrement, puisqu'elle bute précisément contre ce qu'on pourrait appeler censure, au sens large, à savoir les obstacles spécifiquement culturels dressés par les hommes et les lettrés à la constitution et à la transmission d'un savoir qui aurait les femmes pour sujet.

Au détour des discussions qui animent ces traités-dialogues, les femmes et/ou leurs partisans font allusion à un certain nombre d'abus, de malversations intellectuelles qui peuvent constituer des formes brutales ou raffinées, larvées ou déclarées de censure.

La forme la plus radicale et la plus efficace de censure c'est celle qui consiste à taire ou passer sous silence. Ce silence fait mieux que minorer la contribution féminine, il la réduit à néant et ne laisse pas de traces. La « liquidation » par le silence¹ des gestes féminines est un leitmotiv de la trattatistique philogyne. Ce silence bénéficiait en outre d'un certain prestige culturel. Thucydide n'avait-il pas prêté son autorité² au lieu commun qui alimentait force proverbes misogynes - « *donna è migliore tacendo che parlando* » - en écrivant que le nom d'une femme honorable ne devait pas franchir les parois domestiques ? Le plus grand ornement d'une femme n'était-il pas le silence ? La censure trouve là une raison et une caution. De fait on n'a de cesse de déprécier la parole féminine (bavarde, indiscrete, médisante...) et la parole sur les femmes. Le mieux c'est qu'elles ne disent et qu'on n'en dise rien, assignant la femme à un double silence : le leur et celui de l'autre sexe. Si la parole féminine est systématiquement et communément dénigrée, l'écriture féminine est aussi suspecte qu'indécente, et, sans doute, ne tolère-t-on dans l'Italie du XVI^e siècle les poétesses-courtisanes que parce qu'elles confortent cette association entre impudeur et écriture, voire entre prostitution et publication. Quant au fait d'écrire sur et pour les femmes, il n'est qu'à relire les justifications invoquées par Boccace dans l'introduction à la quatrième journée du *Décameron* pour mesurer les conséquences du choix d'un sujet et d'un public dont la « bassesse » rejaillissait sur l'œuvre. Cette idée est loin d'avoir disparu au XVI^e siècle et les interlocuteurs masculins d'un dialogue de Parabosco, la fine fleur de l'aristocratie vénitienne, marquent quelque répugnance à entrer dans cette controverse. Le risque qu'un « sujet par lui-même vil et ténébreux »³ ne les rabaisse, ne les contamine, oserait-on dire, est sérieusement envisagé.

Un avatar du silence pourrait être le laconisme : en dire peu ou le minimum.

C'est ainsi que le poète Andrea Stagi, auteur de l' *Amazonida*, poème épique sur les Amazones, entend réparer les torts de ses prédécesseurs qui avaient écrit « si *peu* et si confusément » sur ces vaillantes guerrières. À en croire l'Arioste, sur mille femmes qui méritaient qu'on parlât d'elles, une seule était mentionnée. La sélection était féroce. Julien le Magnifique, dans le troisième livre du *Courtisan*, constate que les hommes ont toujours été « *parcissimi* » (très avarés) dans leurs éloges du sexe faible. Cette parcimonie intellectuelle ou avarice culturelle consistant à lésiner aux femmes une place dans la littérature, à les réduire à la portion congrue dans les ouvrages d'histoire, constitue une forme évasive de censure.

À côté du non-discours qui relèverait de la réticence ou de l'escamotage, on dispose d'expédients plus ou moins subtils pour entraver ou limiter l'accès à un savoir dont le contenu serait philogyne. Le latin, par exemple, comme le suggère Violante Bentivoglio qui dit savoir plus gré au traducteur (Domenichi) qu'à l'auteur (Castiglione) de ce chant latin consacré à une virago pisane⁴. Violante accuse nommément Castiglione d'avoir écrit à dessein son poème en latin pour n'être pas compris des femmes. On a là une illustration intéressante d'une censure détournée : du contenu au contenant, pour ainsi dire : le vecteur linguistique, le latin, largement incompréhensible aux femmes. Le *pactum sceleris* entre les hommes et l'érudition, au dam des femmes sans lettres, est fréquemment dénoncé dans la littérature philogyne et constitue une variante intéressante - féministe- du débat sur le vulgaire au XVI^e siècle. Les langues mortes ne seraient pas seulement élitistes, mais *machistes*. Ce lien entre vulgarisation, actualisation et démocratisation est bien illustré par l'ouvrage de G. Betussi⁵, auteur non seulement d'une traduction du *De mulieribus claris* de Boccace à destination des femmes non latinistes, mais également d'une adjonction consacrée à des contemporaines méritantes.

Une autre forme de censure larvée ou oblique est mise en scène dans le livre III du *Courtisan* lorsque la discussion entre Julien de Médicis et Gaspare Pallavicino prend un tour philosophique. Les femmes, auditrices de cette joute oratoire sont à nouveau « dépassées ». Ce n'est plus la faute du latin mais du jargon scolastique : « Pour l'amour de Dieu », adjure la signora Emilia, « finissez-en avec vos “matières” et “formes” et mâles et femelles et parlez de manière à ce qu'on vous comprenne ». Ce rappel à l'ordre est d'autant plus judicieux qu'il s'adresse à l'orateur philogyne, dont on suit paradoxalement moins bien les arguments du fait d'un lexique abscons que ceux du misogyne Pallavicino.

On distingue une autre forme de censure consistant à ne rendre compte que des contributions de femmes issues des couches supérieures de la société. Cette censure revêt la forme très parlante de l'anonymat auquel sont vouées les femmes du peuple dans les catalogues de femmes illustres ou autres listes d'exemples. On peut mentionner à nouveau la virago (sans nom) de Castiglione, mais aussi toutes ces Pisanes que leur participation au siège de leur ville fit accéder à l'histoire mais non à l'identité. Agrippa avait parfaitement saisi la portée sociologique de ces oublis ou méconnaissances, lorsqu'il évoquait telle femme apôtre qui serait à l'origine du rattachement des Ibères à la Chrétienté, « dont l'histoire n'a pas retenu le nom du fait de sa basse extraction⁶ ».

Il convient toutefois de confronter cette censure par défaut ou par restriction à celle que les auteurs de l'époque appellent « calomnie » : une censure par excès ou par inflation.

Le discours philogyne doit en effet se mesurer à un ramassis d'opinions, un corpus de citations, bref, toute une doxa misogyne (ancienne et moderne, docte et vulgaire, écrite et orale). Au silence hostile, forme pure et dure de censure, il faut opposer cette censure éloquente que serait la *deprecatio* ou *vituperatio*.

Dans le dialogue déjà cité de Lodovico Domenichi on souligne la dissymétrie suivante : les hommes sont très succincts (« *scarsissimi* ») dans l'éloge des femmes, et fort diserts (« *lunguissimi* ») quand il s'agit de les blâmer. Cette manipulation ressortit à une forme agressive et ostentatoire de censure, contre laquelle s'insurgent et réagissent les défenseurs du beau sexe, de François de Billon qui bâtit son fort inexpugnable contre les « calumniateurs »

et autres « Malveillans et Blasonneurs du noble sexe féminin⁷ » à Domenico Bruni qui entend disculper les femmes de toutes les accusations calomnieuses portées contre elles aussi bien « par les hommes vulgaires et plébéiens » que « par des écrivains de grande valeur, philosophes, astronomes, poètes, légistes, et docteurs en droit canon⁸ ».

Ces reproches adressés par des écrivains à d'autres écrivains impliquent une conscience critique du pouvoir de l'écriture et de ses possibles abus. L'enjeu dépasse la querelle des sexes puisqu'il met en cause la responsabilité de ces écrivains que l'Arioste n'hésite pas à taxer de « menteurs, envieux et impies » dans le chant 37 du *Roland furieux*. Quant à l'idée que la corporation des écrivains, jadis misogynes, avait changé de camp - « si les papiers et les encres n'ont pas été de votre côté jusqu'ici... » -, elle ne rendait pas à l'écriture sa fiabilité d'antan.

Les historiens, plus tenus à la véracité que les poètes, étaient directement concernés par cette polémique qui mettait à nu la vulnérabilité de leur discipline. La dénonciation d'une censure historiographique des gestes féminines dans ces traités impliquait la conscience d'un devoir d'impartialité de l'historien, auquel semblent faire appel les femmes et leurs partisans. Le débat sur les femmes se croise ici avec un débat sur l'histoire. Le regard philogyne semble un excellent révélateur des limites d'une historiographie qui au moment même où elle mesure son pouvoir, accuse ses premières faiblesses.

Dans le dialogue de Bronzini, l'une de ses porte-paroles féminins, Margherita Vittoria, semble consciente que le sexe de l'historien ne serait pas un paramètre indifférent lorsqu'elle invoque tous les exemples de femmes guerrières dont regorgent « vos histoires »⁹. Le possessif semble suggérer une histoire alternative potentielle : « la nôtre ». Quant à l'abondance d'exemples de femmes illustres, dans des sources sinon ennemies, du moins partisans, elle argue a fortiori de la valeur féminine. L'argumentation est presque identique dans le cinquième dialogue de *La Circée* de G. B. Gelli, où Ulysse s'entretient avec une biche, ex-femme, qu'il ne parviendra pas à convaincre de reprendre forme et condition féminines. Lorsqu'Ulysse lui explique que les femmes sont faites pour les tâches ménagères, « C'est vous qui le dites », lui rétorque-t-on, « parce que cela vous arrange, mais demandez-nous un peu notre avis ». Et la biche d'alléguer un florilège d'exemples historiques où les femmes auraient fait preuve de qualités guerrières et politiques, exemples si connus qu'il n'est pas besoin de s'y attarder : « je ne veux rien en dire, car vos histoires en sont pleines »¹⁰. Mais ce qui était suggéré dans le dialogue de Bronzini est formulé explicitement dans celui de Moderata Fonte, où Cornelia, l'une des interlocutrices du dialogue, rétorque à la naïve Virginia, invoquant la quantité d'écrits attestant la dévotion du sexe fort au sexe faible : « Croyez-vous que tout le bien que les historiens disent des hommes et des femmes soit chose vraie. Vous devez savoir que ceux qui l'ont écrit sont des hommes, et qu'ils ne disent jamais la vérité sinon pour tromper »¹¹.

Le monopole de l'écriture par un sexe et en particulier de l'histoire par les hommes jette sur la littérature tout entière une ombre de suspicion et fait peser sur la culture une troublante hypothèse de partialité.

« Ne croyez-vous pas que si les femmes avaient eu la faculté de s'ériger en juges et d'écrire la relation des événements historiques, elles n'auraient certes pas manqué de rédiger des volumes et des volumes, tous dramatiquement tristes, sur l'incommensurable malice des hommes ? » s'interrogeait - rhétoriquement - Agrippa.

L'écriture est décrite par les deux seuls auteurs féminins de traités philogynes du XVI^e siècle italien, les deux vénitiennes, Moderata Fonte et Lucrezia Marinella, comme un instrument de pouvoir et de manipulation du réel, que les hommes utilisent à leurs fins et dans leurs intérêts. Cette écriture est fille de l'envie et de la mauvaise foi. M. Fonte le dit clairement, L. Marinella le redit avec plus d'agressivité et moins d'originalité. D'après cette dernière, Aristote avait été mu par « le dédain, ou la haine, ou l'envie »...» à dire du mal, et à vitupérer le sexe féminin » L'écriture, loin d'être véridique, transmet une image biaisée, difforme et déformante de la réalité. Elle ne rend pas compte, elle règle des comptes.

Il s'agissait de gratter cette patine d'objectivité attachée à l'écrit, de démystifier l'écriture en remontant de l'écrit à l'écrivain, puis de l'écrivain à son sexe, du sexe, enfin, aux motivations ou plutôt aux intérêts de l'auteur.

Or, le problème de la créance à accorder aux sources écrites, en particulier, historiques, est indissociable du rôle que jouent les exemples dans cette trattatistique féministe. L'histoire, grande pourvoyeuse d'exemples, paraît l'alliée par excellence des femmes ; « Et qui, il y a tant d'années et siècles de cela, immortalisa dans la Mémoire des vivants les Sémiramis, les Tomyris...sinon l'Histoire ? Cette noble guerrière ne cesse de se battre en duel avec le temps dans la lice de la vie humaine, et de défendre avec le bouclier de la vérité et la lance de la plume, la Mémoire des Femmes, et des Hommes... » s'exaltait Bronzini. Les femmes et leurs partisans ont besoin de précédents et de références. On allègue des exemples historiques pour donner des preuves d'une valeur que l'actualité ne fournirait plus ou pour résorber l'énormité d'un exploit féminin dans un déjà-lu sécurisant.

L'utilisation polyvalente de l'exemple pose cependant des problèmes qui n'échappent pas aux plus sagaces auteurs des traités philogynes. Ainsi Girolamo Ruscelli stigmatise la faiblesse démonstrative des exemples -c'est confondre illustration et démonstration- et leur réversibilité - ces pétitions de principe qu'étaient les exemples pouvaient prouver tout et le contraire de tout et servir toutes les causes, philogyne et misogynne, en l'espèce¹². Aussi Ruscelli sollicite-t-il un traitement non plus historique mais philosophique de la question féminine et se fait fort de produire des arguments « nouveaux, vivants, philosophiques, sacrés, démonstratifs et très vrais ». Le résultat n'est pas tout à fait à la hauteur des promesses, mais cette critique « interne » est intéressante.

Giovanni David Tomagni compare quant à lui, les gestes féminines à des fleurs de figuiers, fleurs éphémères et stériles, qui tombent au bout de quatre jours, sans donner de fruit¹³. L'image est parlante et l'observation digne d'attention de la part d'un « ami » des femmes. Selon Tomagni, les contributions féminines relevaient de l'extraordinaire et de l'anomalie. Elles ne sauraient s'inscrire dans une continuité historique ou logique ; elles sont l'exception qui confirme la règle. Bref, ces exemples avaient plus leur place dans un recueil de *mirabilia* que dans un ouvrage d'histoire.

Au terme de cette brève réflexion sur la censure dont les femmes seraient l'objet, on éprouve un sentiment mêlé où l'admiration le dispute à la réserve. Ces traités rédigés pour la plupart par des hommes mettent en scène une sorte de *mea culpa* masculin, une auto-critique collective de leurs torts et abus envers l'autre sexe, une confession publique de leurs penchants tyranniques. La censure semble prendre conscience d'elle-même et s'auto-dénoncer en quelque sorte.

Mais comment fermer les yeux sur les limites et les bénéfices d'une telle opération, dont les femmes seraient les destinataires passives ? Rares sont au XVI^e siècle celles qui parviennent à vaincre l'auto-censure -cette intériorisation de la censure masculine-, et ces victoires à la pyrrhus ont un prix existentiel (la réputation, la culpabilité...) ou littéraire (la médiocrité, le mimétisme...) élevé.

Notes

1 « Les écrivains en hommes envieux des belles œuvres des femmes, n'ont pas relaté leurs actions remarquables mais les ont passées sous silence, comme le manifesta le divin, et véridique Arioste » d'après Marinella Lucrezia, *Della nobiltà et eccellenza delle donne et i difetti, e mancamenti de gli huomini. Discorso di Lucretia Marinella. In due parti diviso*. In Venetia, App. Giovan Battista Ciotti Senese, 1600, p. 13.

2 « Tucidide disse, che quella donna era ottima e degna, di cui si sentiva dir poco o nulla » in Mauro G., *Dell'ufficio della donna maritata*, Ferrara, 1588, p. 66.

- 3 Parabosco G., *I Diporti di Messer Girolamo Parabosco novamente ristampati*, in Venetia, Appresso Giovan Griffio, 1552.
- 4 « Noi altre Donne siamo più tenute al Domenichi, che tradusse questo epigramma, in modo che lo possiamo intendere che al Castiglione ; il quale non potendo per debito tacere questo generoso atto della giovane Pisana, lo disse in maniera che non volle essere inteso da noi » in Domenichi Ludovico, *La nobiltà delle donne*, in Vinetia, Gabriel Giolito de'Ferrari, 1551, p. 251.
- 5 Betussi G., *Addizioni al libro delle donne illustri*, Vinegia, 1545.
- 6 Agrippa Heinrich Cornelius, *De la supériorité des femmes* (1529), éd. B. Dubourg, Théosophie chrétienne, Dervy-livres, Paris, 1986, p. 68.
- 7 Billon de François, *le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*, Paris, J. d'Allyer, 1555.
- 8 Bruni Domenico, *Difese delle Donne, nella quale si contengono le difese loro, nelle calumnie datele per gli scrittori et insieme le lodi di quelle...*, in Milano, Appresso di Giovanni Antonio de gli Antonij, 1559.
- 9 Bronzini C., *Della dignità, & nobiltà delle donne. Dialogo di C. Bronzini Diviso in quattro settimane*, Firenze, 1624, p. 114.
- 10 Gelli G. B., *La Circe e i capricci del bottaio*, a c. di S. Ferrari, Firenze, Sansoni, 1978 p. 71.
- 11 Fonte Moderata, *Il merito delle donne* (1600), a cura di Adriana Chemello, Eidos, Venezia, 1988, p. 41.
- 12 Leurs argumentations « se réduisent presque toutes à des exemples et aux histoires des faits glorieux de Femmes particulières » d'après Ruscelli Girolamo, *Lettura di Girolamo Ruscelli, sopra un sonetto dell'Illustrissima signor Marchese della Terza alla divina signora Marchesa del Vasto, ove con nuove et chiare ragioni si pruova la somma perfettione delle Donne...* in Venetia, per Giovan Griffio, 1552.
- 13 Tomagni G. D., *Dell'eccellenza dell'uomo sopra la donna*, Venezia, 1565.

Pour citer cet article

Référence électronique

Frédérique VERRIER, « « L'or enfoui » », *CLIO. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 5 | 1997, mis en ligne le . URL : <http://clio.revues.org/index420.html>

Droits d'auteur

Propriété intellectuelle

Licence portant sur le document : Propriété intellectuelle